



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-11-092

Avis du conseil municipal sur la création du pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

| | |
|---|--|
| <u>Date de Convocation</u> : 21 novembre 2023 | <u>Séance du 28 novembre 2023</u> |
| <u>Date d'affichage</u> : 01 décembre 2023 | A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire. |
| ▪ Nombre de conseillers en exercice : 29 | |
| ▪ Nombre de présents : 25 | |
| ▪ Nombre de votants : 29 | |

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 2 octobre 2023, a approuvé le projet de création d'un pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon, soutenu notamment par l'Etat et les exécutifs des huit intercommunalités qui le portent.

Composée de 6 EPCI vauclusiens et 2 EPCI gardois, cette future structure regrouperait près de 573 000 habitants.

Voulu comme un syndicat mixte d'échange entre intercommunalités, il était déjà dès 2019 présenté par le précédent exécutif du Grand Avignon comme une probable structure délibérative, dont la mission était d'être le pendant de la métropole Aix Marseille Provence.

Bien que présenté comme une simple instance de dialogue, ce soi-disant pôle territorial s'apparente plus en réalité à un pôle métropolitain. C'est-à-dire à un nouvel échelon administratif, qui a vocation à devenir décisionnaire dans de nombreux domaines de la vie quotidienne des Vauclusiens et des Gardois.

Les statuts de ce pôle territorial apparaissent en effet sans ambiguïté, puisque leurs initiateurs « émettent la volonté de coopérer sous la forme d'un pôle métropolitain, pour mieux répondre ensemble aux enjeux territoriaux du grand bassin de vie d'Avignon, qui demandent à être traités à une échelle plus large que leur périmètre respectif ».

Le but recherché n'est ni plus ni moins que la disparition programmée des départements et des communes, qui exercent de moins en moins de compétences, et qui seront demain, totalement vidés de leurs substances.

Cette situation n'est pas nouvelle, puisque depuis l'instauration des intercommunalités, l'échelon communal n'a cessé d'être dépouillé de ses compétences au profit de structures toujours plus grandes, mais dont l'efficacité reste parfois à prouver.

Aujourd'hui, ce sont les départements qui sont visés, leur utilité étant remise en cause afin de justifier leur remplacement et leur disparition.

Naturellement, cet objectif ne peut être aujourd'hui avoué par les thuriféraires du pôle territorial, mais c'est bel et bien ce qui est recherché.

A ce jour, de nombreux élus vauclusiens, représentant l'ensemble des sensibilités de l'échiquier politique, se sont élevés contre la création de ce pôle métropolitain : des parlementaires, des élus départementaux, communautaires, et naturellement des Maires. Plusieurs conseils municipaux ont d'ailleurs adopté une motion afin d'exprimer officiellement leur désapprobation.

Tous dressent le même constat et expriment les mêmes craintes.

Au moment où les citoyens se détournent des urnes et manifestent une défiance de plus en plus affichée envers leurs élus, comment concevoir que l'échelle métropolitaine réconcilierait le citoyen de la chose politique ?

Ce projet entraînera :

- la fin de l'échelon départemental
- l'abandon des communes rurales déjà sous exprimées
- la non-représentation de l'ensemble des tendances politiques
- la confiscation de la démocratie locale par un exécutif non-élu au suffrage universel direct

Il est essentiel de rappeler une nouvelle fois que ces conséquences éloigneront le citoyen de la représentation politique, et ne feront qu'aggraver la crise que connaît notre démocratie.

Aussi, par cette délibération, la commune de Morières-lès-Avignon tient à réaffirmer son opposition à la création du pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon.

Vu l'article 72 de la Constitution consacrant le principe de subsidiarité « *Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus* ».

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ÉMET** un avis **DÉFAVORABLE** à la création du pôle métropolitain du Grand Bassin de vie d'Avignon
- **INVITE** le Conseil Communautaire du Grand Avignon à retirer la délibération approuvant la création du pôle territorial afin de conserver l'autonomie et les compétences des communes, de l'intercommunalité et du département de Vaucluse
- **PRÉCISE** que les citoyennes et les citoyens de Vaucluse attendent en priorité de la proximité dans l'action des collectivités et de leurs élus et non la création d'une strate administrative supplémentaire
- **ALERTE** Madame la Préfète de Vaucluse sur le possible caractère irrégulier de la procédure de consultation mise en œuvre vu l'absence de délibérations concordantes de tous les EPCI ayant émis le souhait de constituer le futur pôle

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

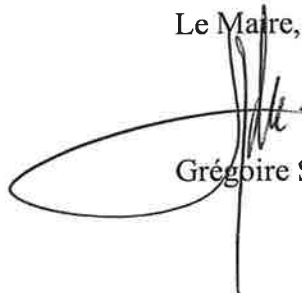
Le 30/11/2023
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 30/11/2023
Le Maire,

Grégoire SOUQUE



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le



ID : 084-218400810-20231128-2023_11_092-DE

